

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**



COMMUNE DE CEYRAS

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La M57, référentiel budgétaire et comptable, est un prérequis indispensable au compte financier unique (CFU), document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025.

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné. La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une vision patrimoniale. Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs. Par mesure de simplification, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

Le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées pour l'année 2025, il a été voté le 08 avril 2026.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

## I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location des biens, de matériel et de salle, droits d'occupation du domaine public,), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État (DGF, FPIC, Droit de mutation).

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune:

- La fiscalité – (chapitre 731)  
 le taux des impôts locaux pour 2025 reste inchangé depuis 2020
  - Taxe foncière sur le bâti : 41,01% (19.56 % commune et 21,45% département)
  - Taxe foncière sur le non bâti : 63.98 %
  - Taxe habitation sur les résidences secondaires 13.90 %
- Les dotations versées par l'État (chapitre 74)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70 et 75)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les principales dépenses et recettes réalisées de la section fonctionnement :

DEPENSES	CFU 2025	RECETTES	CFU 2025
Achats, Services Extérieurs	239 296.39	Produits des services	17 894.44
Charges de Personnel	438 311.61	Impôts et Taxes	117 187.56
Autres Charges de Gestion	94 812.06	Fiscalités locales	624 318.12
Charges Financières	33 622.51	Dotations et Participations	173 293.74
Charges spécifiques	0.00	Produits de gestion courante	21 237.78
Dotations et Provisions	8.02	Produits Financiers	18.20
Opérations Ordre- Amortissements	5 715.83	Produits Exceptionnels	2 663.62
		Reprises sur dépréciations actif	0.00
		Atténuation de charges	2 571.83
<b>TOTAL</b>	<b>811 766,42</b>	<b>TOTAL</b>	<b>959 185,29</b>
		<b>RESULTAT 2025</b>	<b>147 418,87</b>

**Les recettes de fonctionnement en 2025 représentent 959 185,29 euros**

L'évolution des recettes de fonctionnement entre 2024 et 2025 reste stable, avec une variation de +10,05 €. Cette évolution se répartit de la manière suivante :

Chapitre 73 – Impôts et taxes : légère diminution de certaines recettes, notamment le FPIC (-909 €) et les DMTO (-6 934,44 €), compensée par l'augmentation de la fiscalité locale due à l'actualisation des bases fiscales générant une recette supplémentaire de 9 187,08 €.

Chapitre 75 – Produits exceptionnels : augmentation de 11 300 €, correspondant à des pénalités de retard sur des travaux.

Chapitre 74 – Dotations et participations : diminution des ressources, notamment le FCTVA (-1 723,34 €) et la fin de la dotation "filet de sécurité énergétique".

En résumé, l'équilibre global des recettes de fonctionnement de 2025 est maintenu, les hausses sur la fiscalité et les produits exceptionnels compensant les diminutions sur certaines dotations et impôts spécifiques.

L'exercice 2025 confirme la stabilité des recettes de fonctionnement. La progression de la fiscalité locale, liée à la revalorisation des bases, compense la baisse des dotations et de certaines recettes fiscales spécifiques. Cette structure de recettes équilibrée permet à la commune de préserver un niveau d'autofinancement solide tout en maintenant des taux d'imposition inchangés depuis 2020.

**Les dépenses de fonctionnement en 2025 représentent 811 766,42€ présentent une augmentation de 18 508,03 € (+2.08%).**

Au chapitre 011 – Charges à caractère général, les dépenses augmentent de 3 304 € en 2025.

Les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public ont toutefois permis une diminution des dépenses de consommation électrique de 10 324 €.

Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation des dépenses liées aux travaux de voirie et des bâtiments, notamment l'achat de plaques de rues, les travaux sur la façade de l'école, la réfection de la croix de Belleau, ainsi que par la hausse des coûts de maintenance de sécurité et du leasing des matériels bureautiques.

Au chapitre 012 – Charges de personnel sont en augmentation, principalement en raison de la hausse des charges patronales CNRACL, mais également de charges exceptionnelles, au recrutement de trois personnes liées au recensement de la population par l'INSEE et au rachat d'années antérieures pour un agent parti à la retraite, pour un montant total de 17 284,46 €. 54,38 % des dépenses réelles de fonctionnement, niveau correct pour une commune de 1 409 habitants.

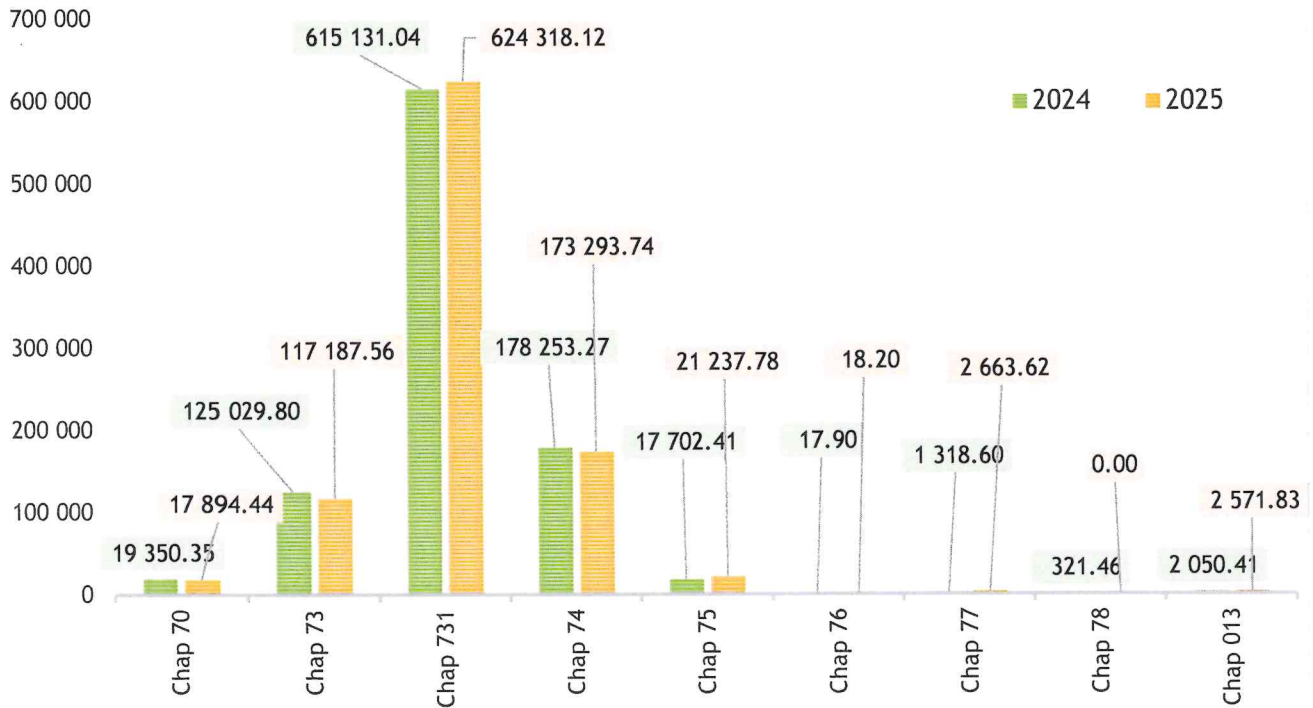
Au chapitre 66 – Charges financières diminuent de 2 185,76 €, traduisant la poursuite du désendettement de la collectivité Cette évolution résulte de l'extinction de deux emprunts et de la diminution progressive de l'encours. Signal positif qui confirme la solidité financière et la maîtrise de la dette.

L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2025 reste maîtrisée (+2,28 %). La hausse est principalement portée par les charges de personnel, en raison d'éléments ponctuels et réglementaires, tandis que la diminution des charges financières traduit la poursuite du désendettement.

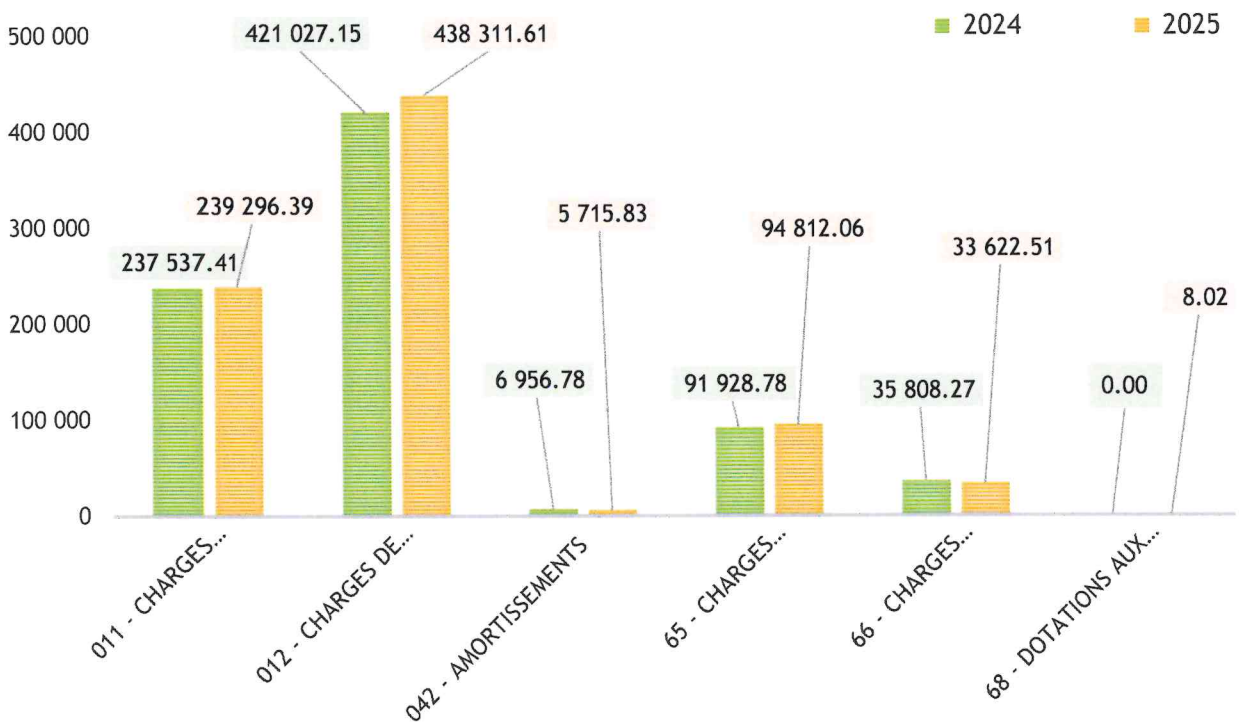
**En résumé, le fonctionnement 2025 se caractérise par une stabilité des recettes et une maîtrise des dépenses, assurant un équilibre budgétaire solide pour la commune et maintient sa capacité d'autofinancement sans augmenter les taux d'imposition.**



## RECETTES DE FONCTIONNE



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



### II. La section d'investissement

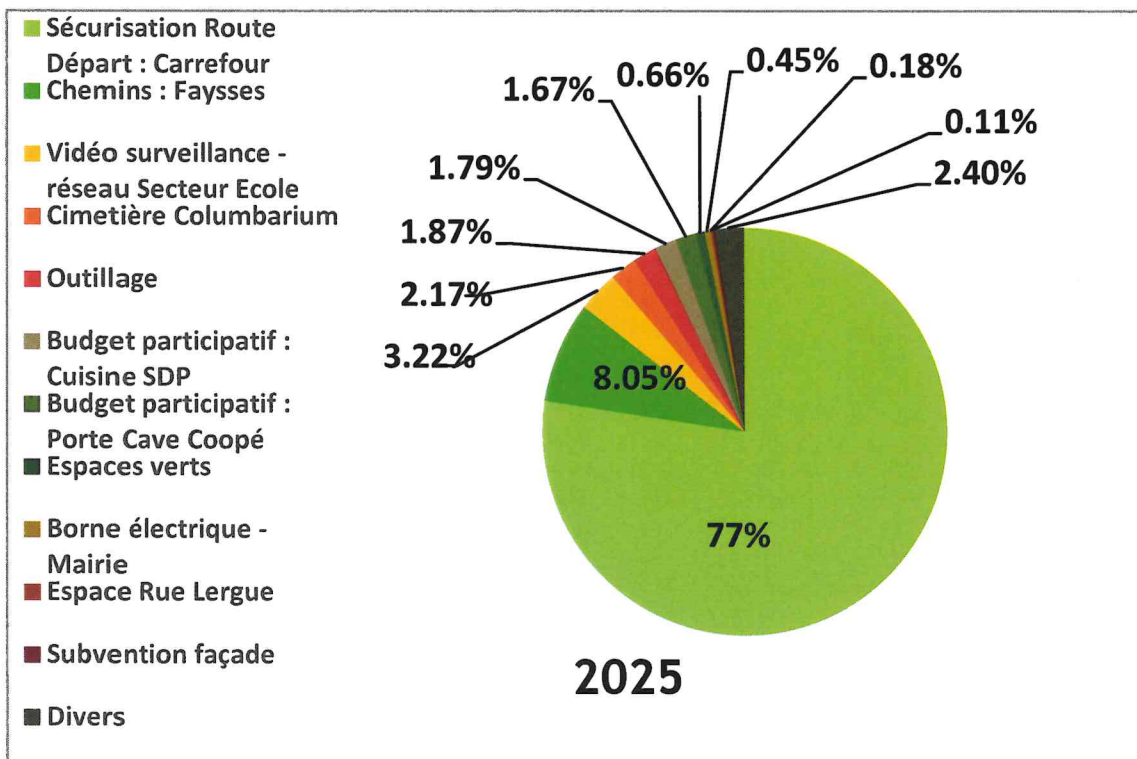
Le budget d'investissement prépare l'avenir, la section d'investissement moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes,

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**Le volume total des dépenses d'investissement en 2025 est de 327 860,47 €.** Les dépenses ont porté sur les opérations suivantes :

Dépenses d'Investissement	2025
Sécurisation Route Départ : Carrefour	213 365.13
Chemins : Faysses	22 176.00
Vidéo surveillance - réseau Secteur École	8 876.40
Cimetière Columbarium	5 988.60
Outillage	5 140.00
Budget participatif : Cuisine SDP	4 925.19
Budget participatif : Porte Cave Coopé	4 613.28
Espaces verts	3 127.18
Borne électrique -Mairie	1 252.94
Espace Rue Lergue	504.22
Subvention façade	298.63
<b>Divers : Rideaux ignifugés École- Téléphone Portable</b>	<b>5 318.75</b>
Poteau affichage, onduleur, tables Conseil -Mairie	
<b>/TOTAL</b>	<b>275 586.32</b>
Opération patrimoniale Actif	0.00
Remboursement Emprunts	52 274.15
<b>/TOTAL</b>	<b>52 274.15</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>327 860.47</b>



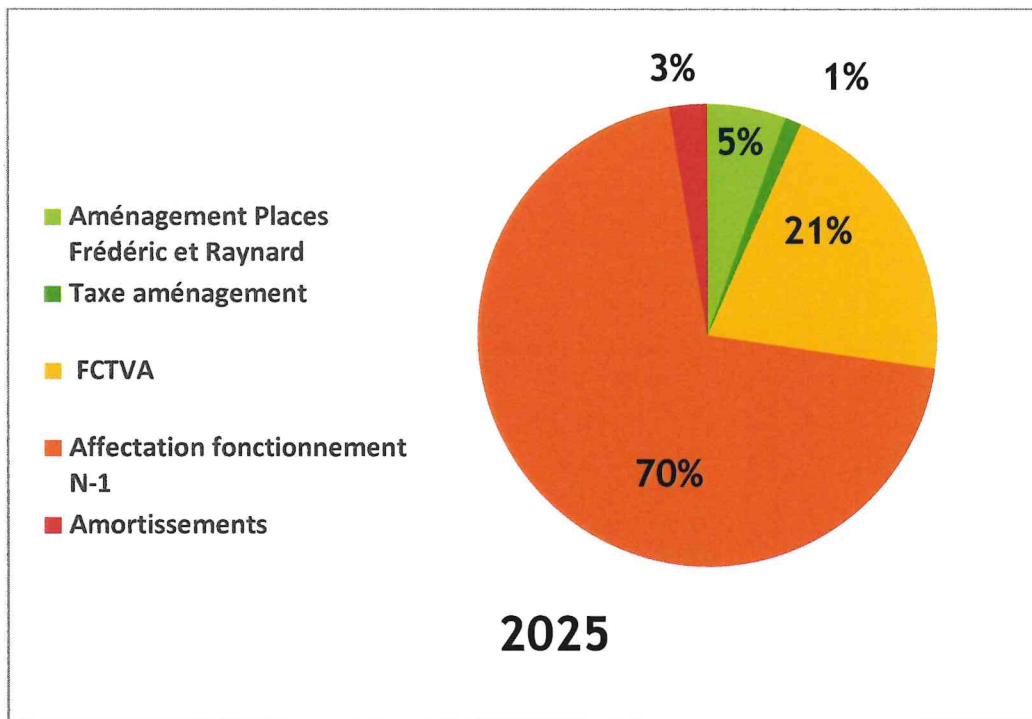
Les recettes d'investissement sont composées des subventions d'investissements, d'aménagement et de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement. L'affectation du résultat au compte 1068.

Par rapport à l'exercice précédent, les recettes d'investissement enregistrent une diminution du FCTVA de 24 457,09 € et de la taxe d'aménagement de 8 223,05 €, tandis que l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement progresse de 60 000 €. Les subventions d'investissement perçues concernent principalement les travaux réalisés en 2024. »

**Le volume total des recettes d'investissement est de 214 186,11 €.**

Les principales recettes sont :

Recettes d'Investissement	2025
Aménagement Places Frédéric et Raynard	11 934.25
<b>S/TOTAL</b>	<b>11 934.25</b>
Taxe aménagement	2 461.17
FCTVA	44 074.86
Affectation fonctionnement N-1	150 000.00
<b>S/TOTAL</b>	<b>196 536.03</b>
Amortissements	5 715.83
<b>S/TOTAL</b>	<b>5 715.83</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>214 186.11</b>



En 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à 275 586 €, Les investissements 2025 sont majoritairement consacrés à la sécurisation routière et aux infrastructures communales, tout en intégrant des projets citoyens et des équipements pour le service public.

Les recettes d'investissement totalisent 214 186 €, financées majoritairement par l'affectation de l'excédent de fonctionnement et le remboursement de TVA, assurant le financement des projets sans recours à un nouvel emprunt.

La commune poursuit ses investissements structurants tout en maîtrisant ses ressources et en limitant l'endettement.

### III. Les données synthétiques du compte administratif

#### A. Informations statistiques :

Population totale : 1409

Nombre de résidences secondaires : 40

Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté de Communes du Clermontais.

#### B. Ratios :

Informations financières - ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	572,94
Recettes réelles de fonctionnement / population	676,91
Dépenses d'équipement brut / population	193,39
Encours de dette / population	590,97
DGF / population	112,80
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	54,38%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	82,25%
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	15,97%

#### C. Endettement :

**L'encours de la dette** représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

**Dettes au 31 décembre 2025 : 832 673 €**

**Annuité de l'exercice 2025 : 85 897 €** ( Capital : 52 274,15 € - Intérêts : 33 622,54 € )

**L'épargne brute** est un indicateur essentiel dans la gestion financière des collectivités. Correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de Fonctionnement (sans opération ordre), l'épargne brute permet de financer le remboursement en capital de la dette, ou tout ou une partie de l'investissement et ainsi déterminer la capacité à investir.

Épargne brute = RF - DF

959 185,29 - 811 766,42 - 5 715,83 = 153 134,70

**Épargne brute 2025 : 153 133 €**

**L'épargne nette** correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle est un indicateur qui permet de mesurer l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

Épargne nette = Épargne brute - Remboursement du capital

153 134,70 - 52 274,15 = 100 858,85

**Épargne nette 2025 : 100 859 €**

**La capacité de désendettement** est un ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement. Ce ratio exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la Commune pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.



Cette année deux emprunts sont arrivés à échéance.

**Capacité de désendettement :**

Encours de la dette au 31 décembre 2025 : **832 673 €**

Épargne nette 2025 : **100 858 €**

Épargne brute 2025 : **153 133€**

Encours de la dette/ Épargne brute 2025

832 673/153 133≈5,44 années

**Capacité de désendettement : 5,44 années 5 ans et 5 mois**

Situation financière saine et solide : épargne brute élevée, dette maîtrisée, recettes couvrant largement les dépenses.

Investissement soutenable : dépense d'équipement modérée, marge pour nouveaux projets.

Bonne capacité de désendettement : encours dette < 1 fois les recettes, épargne nette disponible.

Points à surveiller : dépenses de personnel (54,38 %) – si elles augmentent, cela pourrait réduire votre marge d'investissement.

Votre collectivité est en très bonne santé financière, avec une capacité d'investissement confortable, une dette maîtrisée et un ratio épargne brute élevé (≈16 %). Il y a une marge pour envisager de nouveaux projets ou investissements, tout en maintenant un niveau de prudence..

**IV Effectifs de la collectivité au 31 décembre 2025**

EFFECTIFS	2021	2022	2023	2024	2025
Agents administratifs	5	5	5	5	4
Agents techniques	3	4	4	4	4
Agents d'animation	2	2	1	0	0
ATSEM	1	1	1	2	2
Contractuels	1	1	1	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
CHARGES DE PERSONNEL	408 754,85	416 000,93	423 078,03	421 027,15	438 311,61

Fait à Ceyras, le 08 avril 2026

Le Maire,



Jean-Claude LACROIX



D É L I B É R A T I O N

Envoyé en préfecture le 10/04/2026  
 Reçu en préfecture le 10/04/2026  
 Publié le  
 ID : 034-213400765-20260408-2026040804-DE

N° 2026.04.08.05

M A I R I E  
 D E C E Y R A S

L'an deux mille vingt-six, **le 08 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de **CEYRAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **LACROIX Jean-Claude, Maire**.  
 Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents Jean-Claude LACROIX, Magali TENA, Julien BERMOND, Jean KALIFA, Evelyne GIRAUD, Xavier ROGER, Jean-Baptiste ROSSE, Céline AUSSILLOUS, Anne-Marie TAVENART, Marie-Ange FRAYSSE, Bertrand JULIEN, Jean-Luc TORCHIN

Absent(s). Excusé(s) Carole OLIVIER, Daria PICARD (procuration donnée à Julien), Claude SCHENCK (procuration donnée à Magali TENA)

Absent(s) :

Le secrétariat a été assuré par : Julien BERMOND

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15	PRÉSENTS	12	VOTANTS	14
-----------------------------------	----	----------	----	---------	----

**OBJET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025**

**Le conseil municipal**, constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 189 746,76 €. **après en avoir délibéré, à l'unanimité** Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	<b>147 418,87 €</b>
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte financier unique	42 327,89 €
<u>C Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	<b>189 746,76 €</b>
(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
D Solde d'exécution d'investissement	91 513,41 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E 0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 189 746,76 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	120 000,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	69 746,76 €

Le secrétaire de séance, Julien BERMOND

Le Maire, Jean-Claude LACROIX



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État le 10 avril 2026 et de sa publication le 10 avril 2026.